

EBLIDA - European Bureau of Library, Information and Documentation Associations

Bureau européen des associations de bibliothèques, de l'information et de la documentation, EBLIDA est une fédération indépendante d'associations de bibliothèques, de services d'information, de centres de documentation ou d'archives, ainsi que d'institutions - 47 associations professionnelles et 64 institutions. EBLIDA a pour objectif de sensibiliser les institutions européennes au rôle fondamental des bibliothécaires, documentalistes, archivistes, en matière d'accès à l'information, de maintenir une veille active sur les projets européens impactant les bibliothèques, mais aussi de permettre aux professionnels de l'information, en Europe, d'avoir une réflexion, et des prises de positions communes.

Klaus-Peter Böttger, président d'Eblida, écrit en février 2014 dans l'édito de la newsletter d'Eblida :

"Aujourd'hui, à l'heure d'internet, certains politiciens se demandent à quoi servent les bibliothèques. Si l'interrogation paraît quelque peu hâtive, en ces temps de restrictions budgétaires nous nous devons d'y répondre... L'un des buts de notre prochaine conférence est de proposer à chacun de nous, professionnel de l'information, des armes qui lui permettront de défendre le fait que les bibliothèques, et les bibliothécaires, sont au cœur mêmes des évolutions de nos sociétés."

Pour que les bibliothèques soient au cœur même des évolutions de nos sociétés, il faut qu'elles s'en donnent, ou qu'on leur en laisse, les moyens.

C'est pour défendre leurs rôles et leurs missions qu'EBLIDA a lancé sa campagne européenne sur le e-book.

EBLIDA a en effet fait le constat que l'épuisement des droits, qui s'applique pour le livre imprimé, ne s'appliquait pas au livre numérique. Ce qui mettait en cause "the right to e-read" ou "le droit de lire numérique".

L'épuisement des droits signifie qu'une fois acheté, le livre imprimé est à la disposition de l'acheteur. L'éditeur, ou l'auteur, n'a plus de droits à faire valoir pour contrôler l'usage qui est fait du livre. Ce qui permet en particulier aux bibliothèques de constituer des collections de livres imprimés, et de les prêter librement (dans le cadre légal fixé par le droit de prêt) sans contrainte des ayants droit.

Dans le cas des e-books, les bibliothèques n'achètent pas un objet tangible, mais un accès à un ouvrage. Du point de vue des éditeurs, comme il est exposé sur le site d'EBLIDA, le prêt numérique est un service. Le principe d'épuisement des droits ne s'applique donc pas et tout détenteur de droits peut s'opposer à la diffusion d'un ouvrage. "Si cette interprétation venait à prévaloir, ce serait les éditeurs, et non les bibliothécaires, qui décideraient des collections numériques des bibliothèques." Ce qui pourrait constituer une menace pour l'information et, par extension, pour la démocratie.

En 2012, EBLIDA a donc mis en place un groupe de travail autour des e-books, qui a rencontré à plusieurs reprises la fédération des éditeurs européens, a émis des suggestions pour les licences équitables (Licences for Europe) et a accentué son lobbying à Bruxelles. Lors de sa 21ème conférence à Milan, en 2013, à un an des élections européennes, EBLIDA a lancé une campagne visant à alerter les parlementaires européens, mais aussi les citoyens, sur le problème des e-books en bibliothèque.

Que demandent les bibliothécaires par la voix d'EBLIDA :

- de pouvoir proposer à leurs usagers les nouveautés en livres numériques ;
- d'étendre la loi sur le droit de prêt en bibliothèque aux livres numériques afin que les auteurs reçoivent une juste rémunération ;
- que tous les citoyens puissent bénéficier de l'accès aux livres numériques en bibliothèque publique ;
- une législation claire qui permettrait aux bibliothèques de remplir leurs missions et d'offrir à tout citoyen d'Europe un accès à l'infinie richesse du savoir humain.

Pour que chaque professionnel de l'information qui le souhaite puisse participer à la campagne, EBLIDA met à disposition :

- du matériel de communication – posters ;
- des textes de loi permettant d'être mieux armé pour débattre avec les élus ;
- Les adresses mail des députés européens.

Directive sur le droit d'auteur pour le marché numérique unique

Point sur la directive sur le droit d'auteur pour le marché numérique unique, vote en session plénière du 12 Septembre 2018 au Parlement Européen, par Julie Calmus, membre du conseil d'administration d'EBLIDA

KIC - Knowledge and Information Centre

EBLIDA a pour projet l'élaboration d'un centre de connaissance et d'information en ligne pour la communauté des bibliothèques au sein de l'Union européenne : KIC - Knowledge and Information Centre.

Aussi, EBLIDA invitent les associations de bibliothécaires à participer à une enquête couvrant 35 pays européens, afin d'aider à enrichir cette base de connaissance.

[En savoir plus](#)

26^e conférence annuelle

Pour la 1^{ère} fois, la conférence annuelle d'EBLIDA s'est tenu en France les **30 et 31 mai 2018** à Strasbourg sur le thème "Les bibliothèques relient les frontières".

25^e conférence annuelle

L'ABF était représentée par Julie Calmus. Le 25^e congrès annuel d'EBLIDA - NAPLE s'est tenu à la bibliothèque le « Dook 1 » à Aarhus, du **3 au 4 Mai 2017**. Un choix doublement symbolique, puisque Dook1 avait été distinguée « meilleure bibliothèque de l'année 2016 » par l'IFLA et que Aarhus est la capitale européenne de la culture pour 2017.

À l'assemblée générale du 3/05, 36 membres représentaient 20 pays différents. Sensibilisés aux problèmes de trésorerie de l'association, nous sommes convenus d'être plus actifs dans la recherche de partenaires, français en particulier. Nous reviendrons à ce sujet vers vous dès la rentrée 2017.

La conférence du 4/05 avait pour titre « Let's rethink » (Repensons les bibliothèques).

Le programme était riche et varié : entre conférences, world café, tables rondes, et la déclaration « Abolissons les barrières digitales » en clôture.

M. Steen Bording Andersen, président de l'association des bibliothèques danoises, avec son discours d'ouverture, a inauguré la journée suivi de Mme Anette Kelly (présidente de NAPLE). M. Henrik Good Hovgaard, spécialiste danois des futuribles et avant-gardes technologiques, nous a ensuite guidés dans l'exploration de ce que pourrait être une bibliothèque après-demain. Vincent Chapdelaine, bibliothécaire canadien, devenu directeur de l'entreprise sociale « Espaces Temps », a quant à lui abordé les nouveaux usages sociaux et sociétaux que pouvaient induire les bibliothèques, entre approches participative, inclusive, numérique et innovante. Mme Erin Simon, conseillère juridique pour l'économie de la connaissance de l'entreprise Google, a évoqué la question de la numérisation ainsi que de la diffusion des ouvrages par Google. Bien qu'il s'agisse là d'un sujet complexe et sensible, elle a affirmé la volonté de la société de contribuer au partage de la connaissance.

L'après-midi, nous étions invités à nous demander quelles stratégies mettre en œuvre pour faire la promotion des bibliothèques. 4 tables rondes étaient proposées :

- l'advocacy au niveau national ;
- les principaux enjeux pour bâtir de nouvelles stratégies nationales ;
- la visibilité numérique (services, collections...) ;
- la construction de partenariats : avec qui et comment ?

C'est Mikkel Christoffersen, membre de l'association des bibliothèques du Danemark, spécialiste des stratégies de développement, qui aura la formule synthétisant le rôle d'une association telle qu'EBLIDA : « Nous voulons être ambitieux en votre nom ».

22^e conférence annuelle

La 22^e conférence annuelle d'EBLIDA s'est déroulée à Athènes les **13 et 14 mai 2014**.

L'ABF a été représentée à Eblida en la personne de sa présidente, Anne Verneuil, et d'un membre de la commission International Cécile Trevian.

21^e conférence annuelle

La 21^e conférence annuelle d'EBLIDA s'est déroulée à Milan les **14 et 15 mai 2013**.

L'ABF a été représentée par sa présidente, Anne Verneuil, et par Annie Dourlent, membre de la commission International de l'ABF, à la conférence et à l'assemblée générale.

